

Compte-rendu CFDT de l'audience au Sénat du 9 décembre 2008 Compte-rendu CFDT de l'audience au Cabinet du Ministre du 12 décembre 2008

Le dossier transfert des parcs et de ses personnels avance.

Le sénateur VIAL, rapporteur du projet de loi sur le transfert des parcs et des personnels, a reçu les organisations syndicales, le 9 décembre 2008, au Sénat pour recueillir notre sentiment sur le projet...

Etaient présents pour la CFDT : Hubert LEBRETON, secrétaire général de l'USEE CFDT, Jean-Claude LENAY, Eliane FORESTIER de la fédération Interco et Patrick GROSROYAT.

Audience au Sénat :

Le sénateur, qui venait de recevoir les représentants de l'Association des Départements de France (ADF), nous a précisé d'emblée que, sur l'avancement de ce dossier, tous les partenaires étaient d'accord pour que la loi passe au Parlement le plus rapidement possible et que les transferts commencent à la date prévue, c'est à dire à partir du 1^{er} janvier 2010.

En partant de la situation de 2004, il nous a indiqué également que la position des Présidents des Conseils Généraux sur ce dossier a évolué favorablement au cours des discussions, puisque la moitié d'entre eux, au moins, est prête à reprendre la totalité du Parc. Il a également fait référence aux Documents d'Orientations Stratégiques (DOS) comme une démarche originale et constructive.

Un tour de table des organisations syndicales a permis de recueillir leur avis sur ce projet de loi et sur l'évolution du décret statutaire.

La CFDT MEEDDAT est intervenue :

« Monsieur le Sénateur, nous sommes au bout du tunnel, soit il débouche, soit nous allons dans le mur. Nous portons au départ le maintien des Parcs comme service multicollectivité puisque, ce mode de fonctionnement donnait satisfaction, peu de départements s'étaient désengagés du Parc alors que la loi permettait de le faire.

Cette solution était, pour nous, l'assurance de maintenir l'outil et de préserver la situation des personnels, mais ce n'est pas l'option qui a été retenue et nous le regrettons.

C'est aussi avec surprise que nous avons appris que tous les Ouvriers des Parcs et Ateliers, étaient transformés en Personnels Techniques Spécialisés (PTS) sous contrat, avec des droits inférieurs pour les nouveaux recrutés, notamment la non-affiliation au FSPOEIE.

Nous demandons que, dans la loi, des garanties écrites soient données aux personnels concernant leur situation individuelle, en terme d'emploi, de rémunérations, protection sociale etc... d'autant que, comme vous l'avez indiqué précédemment, les situations seront différentes d'un département à l'autre. Nous demandons également qu'une possibilité de retour à l'Etat soit prévue en cas de difficultés locales. »

Le sénateur a considéré comme légitimes les demandes de garanties des personnels et a précisé que dans ses discussions avec les représentants des départements, cette logique (de maintien de l'existant pour le « stock ») n'était pas remise en cause.

La CFDT Interco est intervenue pour dénoncer le fait que ce nouveau statut de contractuel précarisait les conditions d'emploi dans la Fonction Publique Etat et Collectivités Territoriales, d'autant que la liste des domaines d'intervention et des métiers sur lesquels les PTS peuvent être recrutés risque de « contaminer » tous les emplois. Elle propose de limiter le recrutement de ces non-titulaires aux seuls ateliers et parcs dans la fonction publique territoriale.

Le sénateur a repris la parole après avoir entendu les organisations syndicales. Il propose d'instituer un comité de suivi. En outre, il nous a précisé qu'il se déplacerait prochainement dans les départements du Rhône, de l'Isère, et dans les départements bretons.

Il rencontrera à cette occasion les représentants du personnel avant de présenter son projet de loi à la commission, le 7 janvier.

Il a précisé que le décret statutaire était un élément important et que les parlementaires devront en avoir connaissance pendant leurs travaux.

Il nous a demandé une contribution écrite sur nos positions. Celle-ci est jointe à ce compte-rendu.

Rencontre intersyndicale au cabinet du ministre

Le 12 décembre 2008, à sa demande (puisque nous, nous voulions rencontrer le ministre en personne) Monsieur le Directeur Adjoint de cabinet du ministre, Thomas DEGOS a reçu l'intersyndicale CFDT/CGT/FO.

Il est arrivé en retard en s'excusant et nous a précisé qu'il n'avait qu'une « grosse heure à nous accorder » Il a, également, excusé, le ministre retenu par les négociations européennes sur le climat. Il nous a affirmé qu'il se tenait régulièrement informé de ce dossier.

Qu'à cela ne tienne nous en avons vu d'autre et nous lui lisons sans tarder la déclaration ci-dessous.



Paris, le 12 décembre 2008

Déclaration intersyndicale des Syndicats CGT- FO- CFDT

représentant les Ouvriers des Parcs et Ateliers

adressée à Monsieur Jean-Louis BORLOO,

Ministre d'Etat chargé de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable
et de l'Aménagement du Territoire.

Monsieur le Ministre,

Depuis la loi du 13 août 2004 sur les Libertés et Responsabilités Locales, plus de quatre années se sont écoulées. Quatre années pendant lesquelles nos organisations syndicales se sont investi avec pour objectif : le transfert global des Parcs vers les Collectivités et un statut commun Etat/Collectivités avec les mêmes garanties statutaires pour tous les PTS.

Notre investissement s'est traduit par une participation constructive aux travaux de Monsieur COURTIAL, Conseiller d'Etat mandaté par votre prédécesseur Monsieur de ROBIEN pour l'élaboration d'un rapport sur le transfert des Parcs et l'évolution des dispositions statutaires des OPA. Ce rapport remis en janvier 2006, ayant servi de support pour celui que vous avez transmis en avril 2007 au Parlement prévoyant le transfert global et le statut commun pour les OPA.

Dans le cadre de la préparation de la loi, les conseils généraux se sont exprimés à travers des Documents d'Orientations Stratégiques (DOS). Nos représentants y ont participé activement, et ont fait la démonstration que notre outil de travail était apprécié au sein des collectivités. Les DOS

sont remontés au Ministère en juillet 2007, servant de base à la rédaction du projet de loi, des négociations sur le décret statutaire auraient dû immédiatement s'engager. Nous avons été contraints d'en appeler à une réaction sans précédent des OPA le 14 novembre 2007 où plus de 2000 OPA à Paris sont venus dans des conditions difficiles (grève des transports) exiger l'ouverture de négociation sur ce dossier. Les Parcs étaient en danger, laissés à l'abandon par des chefs de services préoccupés par les restructurations ministérielles.

Ils étaient déstabilisés par une politique de suppression des effectifs qui ne respectait en rien la logique d'entité fonctionnelle des Parcs.

Vous avez reçu les Organisations Syndicales le 17 décembre 2007 et avez pris des engagements pour favoriser le transfert global et conserver toutes les garanties statutaires pour les personnels dans le cadre de l'élaboration d'un statut commun Etat/Collectivités. Votre volonté était que ce dossier avance vite pour réaliser les premiers transferts au 1^{er} janvier 2009. Ces propos vous les avez réaffirmés au cours du CTPM du 18 décembre 2007 confirmant que le transfert des Parcs était un dossier prioritaire du MEEDDAT.

Depuis, les choses n'ont pas évolué suivant votre volonté. La loi n'est pas votée repoussant les premiers transferts dans le meilleur des cas au 1^{er} janvier 2010.

Par un courrier intersyndical adressé le 29 mai 2008, nous avons souhaité vous rencontrer pour vous faire part des conséquences de ce report pour les parcs, mais aussi vous demander d'engager rapidement des travaux sur le chantier statutaire.

Nous avons rencontré les membres de votre cabinet le 19 juin 2008. Des engagements ont été pris : favoriser le recrutement dans les parcs et services spécialisés et établir un calendrier de travail.

Depuis, le projet de loi a été examiné par les conseils supérieurs des fonctions publiques Etat et Territoriales, passé au conseil d'Etat, bleui par Matignon et déposé au Sénat où il apparaît en procédure d'urgence.

Monsieur le Ministre, il y a dans ce projet de loi des éléments qui ne nous satisfont pas et qui ne respectent pas les engagements ministériels successifs.

Tout d'abord, nous ne pouvons accepter que notre statut d'ouvrier d'Etat pour lequel il a toujours été fait référence soit modifié en contrat à durée indéterminée de droit public et qu'il transforme 8000 agents de l'Etat en contractuels ! dont 6000 seront transférés d'autorité au département.

D'autre part, dans le titre II relatif aux personnels affectés dans les Parcs et aux ouvriers des parcs et ateliers :

Les articles 7, 8 et 9 stipulent les garanties des fonctionnaires au travers de :

- la mise à disposition ;
- le droit d'option, intégration ou détachement de longue durée ;
- le service actif ;
- les avantages individuellement acquis tant qu'ils exercent leurs fonctions dans le cadre d'emploi ou d'intégration si leurs avantages sont plus favorables que dans la collectivité d'accueil.

Pour les non titulaires de l'Etat, leurs droits acquis sont aussi préservés puisque l'article 14 du projet de loi prévoit « qu'ils conservent à titre individuel le bénéfice des stipulations de leur contrat ».

Pour les OPA, l'article 12 ne garantit que l'affiliation au fonds spécial des pensions, les primes et les indemnités, mais reste silencieux sur tout le reste.

Nous ne retrouvons pas dans le texte de loi, de garanties suffisantes pour les OPA en place et sur lequel vous vous étiez engagé. Nous n'acceptons pas cette situation et considérons comme inéquitable que dans le cadre d'une même loi portant sur le transfert des parcs et des personnels relevant de différents statuts publics, seuls les OPA voient leurs droits actuels remis en cause.

Sur le décret statutaire, après des mois d'immobilisme, nous avons été contraints une nouvelle fois à en appeler à une journée de grève massive des OPA pour qu'une rencontre nous soit accordée ; Que des documents nous soient enfin transmis et que trois réunions soient programmées le 17 et 26 novembre et le 2 décembre. Il était temps, nos interlocuteurs nous informant que le projet de décret doit être finalisé pour le 15 janvier.

Que de temps perdu et préjudiciable aux OPA !.

Après la transmission des documents et les trois réunions cités ci-dessus nous constatons de fortes divergences :

Sur la forme : les réunions se font uniquement entre notre administration et les Organisations Syndicales. Nous amenons les exigences des OPA dans le contenu du décret.

Seront-elles prises en considération et seront-elles intégrées dans le texte présenté ? nous en doutons. En effet on nous renvoie à des négociations interministérielles dont nous ignorons totalement la teneur et qu'on nous présente comme une « épée de Damoclès » pouvant en permanence remettre en cause nos garanties.

Sur le fond : d'ores et déjà des points de blocage apparaissent :

- Sur les licenciements : nous avons dans le décret statutaire du 31 mai 1965 concernant les OPA, un article 29 relatif aux licenciements. Mais cet article ne concernait que les licenciements pour raison économique et prévoyait un reclassement dans des conditions bien définies. Dans le nouveau décret, le licenciement est prévu sans aucun motif et sans reclassement.
- Nous ne savons pas si notre régime indemnitaire actuel et le mode particulier de calcul des heures supplémentaires seront maintenus dans le futur statut de PTS.
- Sur la grille de classification, depuis plus de 4 ans nous demandons sa reconstruction en raison de l'évolution de nos métiers et des effets de blocage constatés dans les déroulements de carrière. On nous a toujours renvoyé au nouveau décret statutaire qui serait le moment favorable à cette reconstruction. Aujourd'hui, nous y sommes; et en intersyndicale nous présentons une grille cohérente, équilibrée et préparant l'avenir. Nous obtenons cette réponse de la part de votre administration: « nous ne pouvons la présenter car elle ne passera pas pour des raisons budgétaires ». Nous n'acceptons pas un tel raisonnement qui consiste à ne prendre en considération que les contraintes budgétaires de l'instant présent pour construire l'avenir. Ce n'est pas un toilettage que nous exigeons mais une nouvelle grille conforme à nos métiers qui ont fortement évolués durant cette dernière décennie.
- Dans le domaine de la protection sociale : le projet présenté nous qualifiant de personnels non-titulaires renvoie tous les OPA au régime général de la sécurité sociale.

Quid du maintien de notre affiliation à la SLI, et du Supplément Familial de Traitement ?.

Nous n'accepterons aucun recul social et exigeons le maintien des garanties assurées par l'employeur dans un cadre statutaire.

Monsieur le Ministre, le 4 novembre les OPA se sont mobilisés à travers une grève massive. Ils se sont adressés à vous pour exprimer leur forte inquiétude pour l'avenir et leur mécontentement.

Notre décret statutaire de 1965 et l'appartenance à la fonction publique sont issus de notre histoire et de l'histoire de notre pays. Nous demandons légitimement que cette particularité reconnue par tous soit transposable dans la Fonction Publique Territoriale et applicable dans les deux fonctions publiques. Nous voulons un véritable statut pour les personnels techniques spécialisés (PTS) et non un statut de contractuels comme proposé dans ce projet.

Monsieur le Ministre, nos organisations syndicales viennent de rencontrer Monsieur VIAL, sénateur et rapporteur de la loi sur le transfert des parcs. Il reste dans l'attente de connaître les éléments du projet de décret statutaire pour finaliser le travail parlementaire.

Il est urgent que notre ministère avance concrètement sur le dossier statutaire.

Nous vous demandons d'intervenir pour recadrer les orientations de votre administration et faire respecter vos engagements formulés il y a un an auprès de nous, le 17 décembre 2007.

Monsieur le Ministre, les ouvriers des parcs et ateliers sont dans l'attente de décisions et sachez que dès maintenant ils sont prêts et sauront se mobiliser. Dans ce contexte nous réitérons notre demande de vous rencontrer le plus rapidement possible.



En réponse, le directeur de cabinet adjoint nous a confirmé les engagements du ministre sur le maintien de toutes nos garanties.

Sur la question statutaire et le fait que nous devenions des contractuels, il a précisé que les discussions sur l'élaboration du projet de loi et des termes qui le composent ont tellement été débattus et pesés : « c'est de la porcelaine, il ne faut pas y toucher au risque de tout remettre en cause. »

Pour les garanties concernant le « stock », il est d'accord pour que cela soit gravé dans le marbre (la CFDT espère que ce ne sera pas sur une pierre tombale). Mais il ne peut s'engager que sur la volonté du ministre d'y parvenir mais pas sur le résultat !

Nous lui avons précisé que, dans le projet de décret statutaire, le maintien de nos garanties n'était pas respecté sur plusieurs points : garantie contre le licenciement, protection sociale, maintien du régime indemnitaire, calcul et intégration des heures supplémentaires etc... et que l'administration refusait de discuter de notre proposition de grille de classification, pourtant intersyndicale.

M. DEGOS a demandé à l'administration de revoir sa copie sur ces points et d'organiser d'autres rencontres avec les organisations syndicales. Il a précisé que la grille de classification envisagée par ses services est chiffrée à 12 millions d'euros alors que la proposition intersyndicale l'est à 35 millions d'euros.

Nous avons demandé les éléments de calcul et avons objecté que les OPA étaient bloqués depuis plus de 4 ans au motif que cela devait se faire dans le cadre du nouveau décret statutaire.

Quand nous lui avons rappelé les délais contraints (mi-janvier) pour le début des travaux parlementaires, il nous a répondu que les parlementaires n'avaient pas à connaître le décret pour voter la loi (pourtant le rapporteur de la loi a été clair sur ce point : les parlementaires veulent le projet de décret en même temps, qui va gagner ?).

Nous avons demandé où en étaient les demandes faites par notre ministre au Budget sur la revalorisation du pied de grille et l'application des mesures Fonction Publique (GIPA, primes restructurations, etc...) pour les OPA.

Il a affirmé ne pas avoir de retour du Budget.

Pour finir, puisque après 3 heures d'audience, peu de réponse nous ont été apportées, à part de beaux discours du style « Ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer ! » , nous avons réitéré notre demande d'audience au Ministre et avons indiqué que les OPA sauraient se mobiliser pour faire avancer leurs revendications.



L'année 2009 sera déterminante pour l'avenir des Ouvriers des Parcs et Ateliers mais aussi de tous les OPA qu'ils soient sur les bases aériennes, dans les services Navigation, DDE, DIR... L'ensemble des 8 000 OPA est concerné par le changement de « quasi statut » qui s'annonce.

La loi devrait être votée en février 2009 et d'autres péripéties ne manqueront pas de se produire. Le dossier est sur le feu. Soyez prêt à vous mobiliser. 2009 risque d'être assez chaude et cela ne sera pas lié qu'au réchauffement de la planète.

Syndicalement
Patrick GROSROYAT